

# SOMMAIRE

Les mots du Maire .....	P 1
Invitation aux vœux du Maire et du Conseil Municipal .....	P 2

## La vie municipale

Etat Civil 2013 .....	P 3
Informations pratiques .....	P 5
Avis aux jeunes de 16 ans .....	P 12
Inscription sur les listes électorales.....	P 13
Informations Elections municipales .....	P 14
Bibliothèque.....	P 16
Budgets prévisionnels 2013 .....	P 17
Populationséparataine.....	P 19
Pluviométrie.....	P 21
Four à pain .....	P 22
Des échassiers sont parmi nous .....	P 23
La migration des cigognes blanches .....	P 24
Une journée dans le Périgord noir .....	P 26
Les mots d’Ulysse Dubois.....	P 27
SIVU Scolaire Chenay-Chey-Sepvret.....	P 29
Ecole maternelle de Sepvret .....	P 31
SIVOM Voirie Chenay-Chey-Sepvret .....	P 32

## La vie associative

Foyer Rural de Sepvret.....	P 34
Section « Châtaignier » du Foyer Rural .....	P 35
Les amateurs des paysages séparatins.....	P 38
Section « culture » du Foyer Rural .....	P 38
Le Théâtre de la Sèvre .....	P 39
L’atelier Peinture .....	P 40
L’atelier Informatique .....	P 41
« Granges en scène » .....	P 42
APE Chey-Chenay-Chey.....	P 43
U.S.C.C.S. ....	P 45
Association « Vent des Sources » .....	P 46
Cyclo-Cross Club de La Légère .....	P 47
ACCA .....	P 48
« Juste un petit bouquet » .....	P 49
Randonnées VTT & Pédestre des sources de la Sèvre Niortaise .....	P 50

## La vie intercommunale

Le mot du Conseiller Général .....	P 52
La fusion des Communautés de Communes .....	P 53
Espaces Jeunes .....	P 55
Le Syndicat d’Eau de Lezay .....	P 56
Le CIAS de Lezay .....	P 58
Chat Perché .....	P 59
Les aides à l’Habitat .....	P 60
Informations du Pays Mellois .....	P 62

Adresses utiles .....	P 67
-----------------------	------

# Les mots du Maire

---



Au terme de ce mandat, le Conseil Municipal est heureux d'avoir œuvré, comme acteur de proximité au service de l'intérêt général, pour le bon vivre à Sepvret. Nous avons tenté de développer la cohésion sociale, de permettre aux initiatives heureuses de se réaliser, de positiver nos différentes rencontres avec les habitants comme avec les différents services extérieurs indispensables, de positionner nos projets comme améliorateurs des conditions de vie, de mettre du liant entre les actions ainsi que d'accroître le sentiment d'appartenance à une communauté de vie.

En effet,

Il fait bon vivre dans la commune où règne la tranquillité, le calme, la quiétude... il y fait bon se promener..., rencontrer ses habitants, flâner sur les différents chemins, se reposer au bord des lavoirs et des sources et admirer les paysages variés, vallonnés, verdoyants.

Il fait bon de constater la sérénité des parents lorsqu'ils déposent leurs enfants à la garderie le matin, ils les y retrouveront le soir après une journée d'école bien organisée, avec des temps de repos, de goûter, d'accompagnement, de découverte culturelle dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

L'offre d'activité de loisir et de détente reste riche et variée, avec des nouveautés, toutes les associations qui l'ont souhaité ont d'ailleurs l'occasion de s'exprimer dans ce bulletin pour nous relater leurs activités.

Nous bénéficions d'une richesse de qualité de vie qu'il nous faut savourer. Les difficultés liées à la petite taille de notre commune sont compensées par les services des collectivités environnantes. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons été favorables à la fusion des communautés de Lezay et de Melle.

Le lien social est le garant du bien vivre en collectivité, c'est tout le sens des différentes manifestations que nous avons organisées.

Nous avons aimé œuvrer pour que notre village accueille de nouveaux habitants, renouvelle ses générations et voit sa population s'accroître.

D'autre part, sur le plan financier, dans un contexte d'addition des fiscalités, les taux des impôts communaux restent raisonnables, la taxe d'aménagement et l'endettement sur le budget communal sont inexistantes et les budgets de fonctionnement comme ceux d'investissement sont toujours équilibrés.

Notre mandat se termine dans trois mois, vous aurez compris que nous nous sommes efforcés de l'exercer avec toute notre vigilance et notre mobilisation.

Et enfin, je voudrais terminer, au nom de tout le Conseil Municipal en remerciant le personnel communal, le personnel scolaire, les associations, les bénévoles ainsi que toutes les bonnes volontés qui sont indispensables à la vie du village.

Tous mes meilleurs vœux pour 2014 et une pensée particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés.

Patrick CHARPENTIER  
*Maire de SEPVRET*

# INVITATION

## AUX VŒUX DU MAIRE

*Vous êtes nouvellement arrivé à SEPVRET ?*

*Vous êtes habitant de SEPVRET ?*



*Alors vous êtes concerné et invité aux vœux du Maire  
et du Conseil Municipal qui auront lieu le :*

**VENDREDI 17 JANVIER 2014**

**dès 19 heures**

**à la Salle des Fêtes de SEPVRET.**

*Avec pour ordre du jour :*

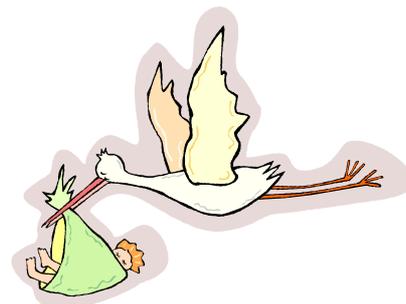
*Apéritif dînatoire de la nouvelle année*

*Projets communaux*

# Etat Civil 2013

---

*Bienvenue...*



- **7 janvier :** **Elie GERBAUD**  
*Fils de Thibault GERBAUD et de Marie GIRAULT, domiciliés 24 rue de Mélusine, Pillac.*
- **27 janvier :** **Basile, Paul COUÉ**  
*Fils de Yan COUÉ et de Hélène BOUCHET, domiciliés 7 lotissement des Talles.*
- **29 janvier :** **Adam GENDET**  
*Fils de Kevin GENDET et de Justine DALLAUD, domiciliés 6 rue du Breuil.*
- **3 février :** **Jonas PRUNIER**  
*Fils de Roland PRUNIER et de Vanessa CRÉMAULT, domiciliés 16 rue de Mélusine, Pillac.*
- **24 mars :** **Noé, Alex, Roméo PAILLAT**  
*Fils de Nicolas PAILLAT et de Emilie DESVIGNE, domiciliés 9 rue du Vieux Puits, Le Coudray.*
- **20 mai :** **Lilian, Jonathan REAULT**  
*Fils de Jonathan REAULT et de Carine BARICAULT, domiciliés 1 La Granerie.*
- **16 juin :** **Paul, Pierre MOYNARD**  
*Fils de Dany MOYNARD et de Aurélie MAGNERON, domiciliés 2 Le Chatelier.*
- **2 juillet :** **Mattéo, Louis, Pierre ROSSARD**  
*Fils de Etienne ROSSARD et de Aurélie GACHET, domiciliés 15 rue des chaumes, Le Coudray.*
- **22 août :** **Dgino LUCIANI**  
*Fils de Sébastien LUCIANI et de Marine BRANGER, domiciliés 23 rue de la Mantelière.*
- **25 août :** **Baptiste, Christian, Joël RENO**  
*Fils de Julien RENO et de Pauline VACHON, domiciliés 14 rue de Mélusine, Pillac.*
- **15 novembre :** **Leïla BOUCTOT**  
*Fille de Jérémy BOUCTOT, domicilié 4 rue des Pardins, La Barre de Sepvret, et de Marine CAILBAULT.*

## Meilleurs vœux pour leur mariage...



- **18 mai :** Séverine, Cosette ROUFFIN et Mathieu NOCQUET  
domiciliés 4 Bois de Circé.
- **24 août :** Stéphanie MOYNET et Karl, Mikaël GUILPAIN  
domiciliés 11 avenue Madelon à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).



Séverine et Mathieu



Karl et Stéphanie

## Au revoir...

- **10 février :** Marie-Louise, Germaine FABRIS (née BRAIN),  
domiciliée 10 rue Saint Martin.
- **9 mai :** Céline, Marie, Alice HEURTEBISE (née BARICAULT),  
domiciliée dans le bourg de Sepvret avant de partir en  
maison de retraite à Lezay.
- **4 juin :** Berthe COURT (née BARON), domiciliée à la Granerie avant de partir en  
maison de retraite à Lezay.
- **23 juin :** Raoul, Raymond VILLANNEAU, domicilié 12 La Jaunetière.
- **24 août :** René, Ferdinand HEURTEBISE, domicilié à Foucault avant de partir à l'E.H.P.A.D  
de Lezay.
- **14 novembre :** Paul, Alphonse RAULT, domicilié 12 route de Saint Jacques à La Barre de  
Sepvret.
- **15 novembre :** Régine, Madeleine, Suzanne FRAPPIER (née JOUBERT)  
domiciliée au Grand Moulin avant de partir en maison de retraite à  
Celles-sur-Belle.



# Informations pratiques

- **SECRETARIAT MAIRIE DE SEPVRET**

La mairie de SEPVRET est ouverte au public **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00**.  
Rendez-vous possible avec un élu (Maire, adjoints et conseillers) sur demande auprès de la Mairie.

- **BIBLIOTHÈQUE**

Une permanence est assurée par Maud Moulin tous les **mercredis de 14h00 à 16h00**.

- **TARIFS DES SALLES COMMUNALES**



		Du 15 avril au 14 octobre inclus	Du 15 octobre au 14 avril inclus (chauffage compris)
<b>SALLE DES FETES</b>	<i>Habitants de la commune</i>	135 € le week-end*	275 € le week-end*
	<i>Habitants hors commune</i>	280 € le week-end*	420 € le week-end*
	<i>Caution</i>	150 €	150 €
	<i>Location de vaisselle</i>	20 €	20 €
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<i>Habitants de la commune</i>	20 €/jour	20 €/jour
	<i>Habitants hors commune</i>	30 €/jour	30 €/jour
<b>LES HALLES</b>	<i>Habitants de la commune</i>	20 €/jour	20 €/jour
	<i>Habitants hors commune</i>	50 €/jour	50 €/jour

\*du vendredi matin (9h30) au lundi matin suivant (9h30).

- **ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES**

- **Mme BARICAULT Carine** 1 La Granerie ☎05.49.07.75.86
- **Mme BERTHUIT Aline** 10 rue du Bois Bourdin - Fombedoire ☎05.49.29.72.14
- **Mme THIERY Sandrine** 3 lotissement Les Talles ☎05.49.29.58.53
- **Mme MENUET Céline** 23 route du Champ de Foire ☎05.49.07.67.73
- **Mme BURGAUD Nadia** 7 rue du Breuil ☎05.49.07.25.66
- **Mme GIRARD Marie-Françoise** Pied Bâché ☎05.49.07.31.36
- **Mme MOUCLIER Bérangère** 1 rue des Baulouets - Faugerit ☎05.49.07.34.25

- DÉCHETTERIE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU LEZAYEN**

# DÉCHETTERIES

Le réflexe de jeter utile.

	<b>CHEY</b> Tél. : 05 49 07 33 64	<b>ROM</b> Tél. : 05 49 27 54 32
<b>LUNDI</b>	9 h - 12 h	14 h - 17 h
<b>MARDI</b>	14 h - 17 h	-
<b>MERCREDI</b>	14 h - 17 h	9 h - 12 h
<b>JEUDI</b>	9 h - 12 h	14 h - 17 h
<b>VENDREDI</b>	9 h - 12 h	14 h - 17 h
<b>SAMEDI</b>	14 h - 17 h	9 h - 12 h

**Jours & horaires d'ouverture**

- RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères se fait sur notre commune **tous les mercredis matin entre 8h30 et 12h30.**

Des containers à poubelles ont été posés près de chez vous, nous vous remercions de bien vouloir les utiliser afin de faciliter le ramassage. Ces containers sont réservés exclusivement aux ordures ménagères. Les déchets faisant l'objet de tri sélectif doivent être déposés dans des containers prévus à cet effet (à côté du cimetière et à La Barre).

- RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comme chaque année, la commune effectuera un ramassage d'encombrants :

**Le lundi 17 février 2014.**

Les encombrants devront être déposés devant votre domicile le matin du ramassage.

Si vous êtes intéressé, nous vous remercions de bien vouloir en avvertir la mairie la semaine précédant le ramassage afin d'organiser notre tournée.

- SYNDICAT D'EAU DE LEZAY

En cas de problème, vous pouvez contacter le **service technique 24h/24** au :

**06.08.57.25.51.**

• **SÉOLIS**

**CONTACTEZ-NOUS ! C'EST SIMPLE !**

Après avoir mis en place une équipe dédiée aux Collectivités Locales et Territoriales, SÉOLIS met à votre disposition un **numéro d'appel gratuit** pour toutes vos demandes. Nos conseillers sont formés pour répondre à l'ensemble de vos sollicitations et pour vous guider vers le bon interlocuteur si nécessaire.

**N°Vert 0 800 879 111**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Nous avons également pris en compte les demandes de nos clients particuliers et professionnels et nous leur donnons aussi la possibilité de nous joindre par l'intermédiaire de numéros non surtaxés.

**Important**  
Les numéros de dépannage changent également !

**Dépannage Électricité**  
(un seul numéro pour l'ensemble du territoire)  
**N°Cristal 0 969 321 411**  
APPEL NON SURTAXÉ

**Dépannage Gaz**  
**N°Cristal 0 969 321 412**  
APPEL NON SURTAXÉ

**Accueil clients Particuliers**  
**N°Cristal 0 969 397 901**  
APPEL NON SURTAXÉ

**Accueil clients Professionnels**  
**N°Cristal 0 969 397 902**  
APPEL NON SURTAXÉ

**Accueil clients Entreprises**  
**N°Cristal 0 969 397 903**  
APPEL NON SURTAXÉ




## U R G E N C E S

Samu .....	15
Pompiers .....	18
Police .....	17
Gendarmerie Lezay .....	05 49 29 40 05
Centre Hospitalier de Niort .....	05 49 32 79 79
Centre Anti-Poison.....	05 56 96 40 80
SOS Amitié .....	05 46 45 23 23
Sida Infos Service .....	0 800 840 800



*Un défibrillateur est mis à disposition du public par la municipalité dans le hall des toilettes publiques (à côté de la salle polyvalente).*

• PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

 <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfet des Deux-Sèvres</p>	
<b>Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h</b>	
<b>A compter du 17 juin 2013, horaires d'ouverture pour les services de délivrance des titres :</b>	
<b>CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE</b>	<b>Du lundi au vendredi</b>  de 8h30 à 12h45 : accueil du public (bureau fermé l'après-midi) de 14h à 16h : accueil téléphonique
<b>ELECTIONS ET ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>Du lundi au vendredi</b>  de 8h30 à 12h45 : accueil du public (bureau fermé l'après-midi) de 14h à 16h : accueil téléphonique
<b>ETRANGERS ET ETAT CIVIL</b>	<b>Accueil sur rendez-vous uniquement.</b> <b>Prise de rendez-vous par téléphone</b> <b>les lundi, jeudi et vendredi de 14h à 16h</b>  Titres de séjour, asile : 05.49.08.67.40 Naturalisations : 05.49.08.69.41 Cartes nationales d'identité, passeports : 05.49.08.69.42  <b>Le mardi : pas d'accueil du public ou téléphonique</b>
<b>DEPÔT EXPRESS</b>	Possibilité de déposer des dossiers complets de cartes grises et permis de conduire à l'accueil général de la préfecture (4, rue Duguesclin à Niort) <b>tous les jours de 9h à 18h.</b>

**PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES**  
**BP 70 000 - 79099 NIORT CEDEX 9**

# Carte nationale d'identité, passeport



## Modalités pratiques pour les usagers à compter du 17 juin 2013

### DÉPÔT DES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Le dépôt des dossiers se fait **exclusivement dans les mairies**.

Il convient de s'adresser à la mairie de votre domicile qui fournira la liste des pièces à présenter.

### DÉPÔT DES DEMANDES DE PASSEPORT

Les demandes passeports biométriques peuvent être déposées dans toutes les mairies équipées d'une station biométrique :

Airvault	Bressuire	Brioux/Boutonne
Champdeniers	Chauray	Coulonges/l'Autize
Mauléon	Mauzé/le Mignon	Melle
Moncoutant	Niort	Parthenay
St-Maixent l'Ecole	Sauzé-Vaussais	Thouars

### CAS PARTICULIERS OU INFORMATIONS SUR LES CNI (ARRONDISSEMENT DE NIORT) OU LES PASSEPORTS

Joindre le bureau de l'état civil de la préfecture en téléphonant uniquement **les lundi, jeudi et vendredi de 14h à 16h au 05.49.08.69.42**

ou par messagerie électronique :

**[pref-cni-passeports@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-cni-passeports@deux-sevres.gouv.fr)**

### RAPPEL IMPORTANT

✓ *Tout déplacement ou séjour dans un pays de l'Union européenne nécessite une carte nationale d'identité en cours de validité*

✓ *les personnes qui achètent des voyages sur internet avec une date de départ proche doivent, préalablement à cet achat, s'assurer qu'elles détiennent le titre de séjour requis pour leur déplacement, ce motif n'ouvrant pas droit à la délivrance d'un passeport en urgence.*

**Des informations complémentaires sont  
disponibles sur internet :**

**[www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

## Quelques nouveautés du côté de la carte nationale d'identité...



# 10+5<sup>ans</sup>



**■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

*L'État simplifie vos démarches*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**Inutile de vous déplacer dans votre mairie**

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

## ...et du permis de conduire

Le nouveau de permis de conduire sécurisé a été mis en place le 16 septembre 2013.

### Un titre unifié au niveau européen

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union européenne.

Des nouvelles catégories de permis de conduire sont créées, comme un permis AM pour conduire les deux-roues de moins de 50 cm<sup>3</sup>.

### Un titre sécurisé et plus pratique

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MHz qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré à partir du 16 septembre 2013.

### Des avantages pour les usagers

#### Moins de déplacements en préfecture

Selon les cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture pour retirer leur titre de conduire. Les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires.

Avant la fin 2013, le code de consultation des points sur [www.telepoints.info](http://www.telepoints.info) sera joint à l'envoi du permis de conduire.

#### Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

#### Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.

#### Un titre renouvelable valable 15 ans

Concernant le renouvellement périodique de tous les titres, la France a choisi la période de validité maximale du titre, la plus favorable aux usagers, soit 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites « lourdes » (C et D) ou soumises à un avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans.

C'est un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique (à l'exception des situations particulières prévues par le Code de la route). Il permet de mettre à jour l'adresse de l'usager et sa photographie d'identité.

#### Quelles sont les informations contenues dans la puce ?

Elle contient les seules et uniques informations visibles sur le titre : état civil du conducteur, photographie, date de délivrance et le numéro du titre, catégories obtenues, éventuelles restrictions au droit à conduire (port de lunettes, aménagement de véhicule...).

La puce ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'historique des PV.

## Nouveau permis de conduire sécurisé 16 septembre 2013

intériorité, permis de conduire, permis - carte de crédit

### Un titre unifié au niveau européen

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union européenne.

### Un titre sécurisé et plus pratique

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MHz qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré à partir du 16 septembre 2013.

### Des avantages pour les usagers

#### Moins de déplacements en préfecture

Selon les cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture pour retirer leur titre de conduire. Les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires.

#### Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

#### Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.

### Un titre unifié au niveau européen

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union européenne.

### Un titre sécurisé et plus pratique

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MHz qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré à partir du 16 septembre 2013.

### Des avantages pour les usagers

#### Moins de déplacements en préfecture

Selon les cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture pour retirer leur titre de conduire. Les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires.

#### Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

#### Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.

### Un titre unifié au niveau européen



Le nouveau permis de conduire sécurisé

- 1. Nom et Prénom
- 2. Date de naissance
- 3. Sexe
- 4. Adresse
- 5. Catégorie
- 6. Validité
- 7. Code de consultation des points
- 8. Code de consultation des points
- 9. Code de consultation des points
- 10. Code de consultation des points

### Un titre sécurisé et plus pratique



Le nouveau permis de conduire sécurisé

### Est-ce que tous les permis doivent être changés le 16 septembre 2013 ?

**NON.** Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2013.

### Faut-il aller chercher un nouveau permis en préfecture ?

**NON.** Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis. Les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol également.

### Quand le nouveau permis de conduire remplacera-t-il les permis roses ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2013. Ces 38 millions de titres de permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

### Est-ce que le permis à points existe toujours ?

Le principe du permis à points n'est pas remis en cause.

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le site internet <http://www.telepoints.info>.

Avant fin 2013, il sera envoyé avec le nouveau permis de conduire.

Plus d'informations sur :  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
rubrique démarches/permis de conduire

# Avis aux jeunes de 16 ans

## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
**Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).  
**Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

### RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION SUD-OUEST

BSN Poitiers • Départements 16 / 17 / 79 / 86 • 05 49 00 24 03

BSN Toulouse • Départements 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82 • 05 62 57 38 68

CSN Bordeaux • Départements 33 / 47 • 05 57 85 11 20

CSN Limoges • Départements 19 / 23 / 24 / 87 • 05 55 12 69 71/72

CSN Pau • Départements 40 / 64 / 65 / 32 • 05 59 40 46 71

# Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

## Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent [s'inscrire sur les listes complémentaires](#), mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

**À savoir :** À 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, [l'inscription est automatique](#).

## Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

## Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le [formulaire d'inscription](#) et les pièces exigées.



Documents à fournir	Précisions et cas particuliers
Formulaire d'inscription	Formulaire de demande (à télécharger ou à remplir sur place)
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : <ul style="list-style-type: none"><li>• S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois</li><li>• S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent</li><li>• S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune</li><li>• Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans</li></ul>

## Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

### Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).